

Mon collègue a exposé l'état de la route. En certains endroits de la province elle est maintenant à peu près impraticable. La province est sur le point d'imposer une limitation très sévère des charges pour cette raison. Nous ne savons pas ce que le printemps prochain nous réserve, mais on peut prévoir que la chaussée va être sérieusement endommagée au point qu'il faudra peut-être l'interdire à la circulation pour effectuer les réparations nécessaires.

Cela m'amène au point suivant, monsieur l'Orateur, la suppression d'un autre service essentiel, le service maritime du CN. Je vois que mon collègue le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie) est présent à la Chambre. Il a exposé ses vues par écrit comme moi-même. Contrairement à l'esprit, sinon aux conditions de l'Union, nous constatons que le CN déménage les services administratifs de ses services maritimes à Moncton ou à Halifax. Le ministre peut bien le nier si ça lui chante, mais les faits sont là.

Bien que le gouvernement ait nommé une Commission royale d'enquête pour examiner tous les aspects des opérations du CN à Terre-Neuve et qu'on eut promis à ce moment-là qu'aucune décision importante ne serait prise avant que la Commission n'ait terminé ses audiences, on voit aujourd'hui que le CN déplace, au profit du continent, les services administratifs de son service maritime. Puisque près de 78 p. 100 des opérations maritimes du CN, services côtiers ou services de bacs, sont situés à Terre-Neuve, il est impensable que l'administration soit établie à Moncton qui n'est même pas un port de mer.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 4 heures, conformément à l'ordre adopté jeudi . . .

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Jusqu'à présent, il n'y a eu ni discussion ni débat sur le bill C-7 tendant à modifier la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers. Hier, les leaders à la Chambre ont accepté d'étudier ces deux mesures législatives à partir de 4 heures aujourd'hui. Je déplore qu'ils n'aient pas convenu de consacrer quelque temps à l'étude du bill C-7 qui mérite bien un débat à la deuxième lecture. J'inclus notre propre leader—j'ai dit «les leaders» à la Chambre. Comment se peut-il qu'un bill de cette importance soit présenté à la Chambre sans un seul discours d'un ministériel ou d'un membre de l'opposition, avant d'être renvoyé au comité. C'est pourquoi je demande à ce que ceci paraisse au hansard, monsieur l'Orateur, car c'est inacceptable.

● (1602)

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Je veux tout simplement qu'il soit consigné au procès-verbal qu'effectivement il appartenait aux députés de l'opposition, et en particulier aux députés du parti progressiste conservateur, de s'assurer que le temps soit réparti équitablement entre les deux projets de loi. Ils avaient le plein contrôle de l'usage du temps sur les deux projets de loi, et je demande que la motion

Corporations et des syndicats ouvriers

de deuxième lecture sur les bills C-7 et C-17 soit immédiatement présentée à la Chambre conformément à l'ordre adopté par la Chambre hier.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! C'est précisément ce que la présidence se prépare à faire.

[Traduction]

Pour répondre à la question qu'a soulevée le député de Saint-Jean-Ouest dans son rappel au Règlement, la présidence est tenue de se conformer à l'ordre adopté hier à l'unanimité par la Chambre. Aussi, étant donné qu'il est 4 heures et en vertu de l'ordre adopté le jeudi 2 mars 1978, je me dois d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix toute motion pour disposer de la deuxième lecture des bill C-17 et C-7.

Voici la première motion. M. Lang, appuyé par M. Jamieson, propose que le bill C-17, tendant à modifier la loi sur la révision du capital des chemins de fer nationaux du Canada et la loi sur les chemins de fer et tendant à modifier ou à abroger en conséquence certaines autres lois, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé au comité permanent des transports et des communications. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des transports et des communications.)

* * *

LA LOI SUR LES DÉCLARATIONS DES CORPORATIONS ET DES SYNDICATS OUVRIERS MESURE PRÉVOYANT LA MODIFICATION DE DIVERS ARTICLES

L'hon. Otto E. Lang (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce): propose: Que le bill C-7, tendant à modifier la loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Étant donné qu'il est 4 heures, la Chambre va passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que nous procédions à l'étude du bill C-227, et pour que tous les projets de loi qui le précèdent soient réservés. Mais je pense qu'entre-temps l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a un point à faire valoir sur deux autres projets de loi au sujet desquels il y a consentement unanime.